IPP Formation

Institut de la Performance Publique

3 allée des Nourrets
78430 LOUVECIENNES
Courriel : ipp@ipp.fr
Téléphone : (0)155 748 300

Web-séminaires 2022

Gestion de l'action sociale et médico-sociale

www.ipp.fr

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

Gestion de l'action sociale et médico-sociale

Catalogue 2022

Sommaire

Sessions	Pages
Secteur autonomie : la campagne budgétaire 2022	3
Les indicateurs et tableaux de bord économiques et financiers (tous ESSMS)	5
Les indicateurs et tableaux de bord économiques et financiers (EHPAD)	7
Préparer l'ERRD et le rapport d'activité	9
Préparer l'EPRD 2022	11
Contrôler les EPRD médico-sociaux	13
Les outils de construction du CPOM (EHPAD)	15
Les outils de construction du CPOM (structures Handicap)	17
Elaborer et valider un programme pluriannuel d'investissement	19
Le diagnostic financier des structures sociales et médico-sociales	21
Préparer et interpréter le bilan financier	23
Mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier	25

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

EHPAD et ESMS "Handicap" : la campagne budgétaire 2022

Une demi-journée de formation

mardi 31 mai 2022 de 14h00 à 17h15

Pour comprendre et mettre en perspective les instructions budgétaires les plus récentes applicables au secteur "Autonomie", et en tirer les conséquences pratiques sur le financement des établissements et services en 2022.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification.

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor.
Consultant et pédagogue très apprécié,
il est un des meilleurs spécialistes de l'organisation,
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Le programme définitif de cette session sera arrêté dès que la circulaire DGCS reatif à la campagne budgétaire 2022 aura été publiée.

La date du 31 mai 2022 a été programmée en fonction de la date probable de publication de l'instruction ministérielle. Elle pourrait être modifiée en cas de sortie tardive de cette instruction.

L'horaire

La formation débutera à 14h00
et se terminera à 17h15.
Une pause de 15 minutes
sera effectuée
en milieu d'après-midi.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

EHPAD et ESMS "Handicap" : la campagne budgétaire 2022

mardi 31 mai 2022 de 14h00 à 17h15

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 375 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 375 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : les indicateurs et tableaux de bord économiques et financiers

Une journée de formation à distance

mardi 11 janvier 2022 de 9h30 à 17h00

Une journée pour étudier en détail les grands indicateurs indispensables au pilotage économique et financier des ESSMS.
Les principaux tableaux de bord regroupant ces indicateurs seront remis aux participants sous forme de fichiers Excel.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires.
Les autorités de contrôle et tarification.

L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor.
Consultant et pédagogue très expérimenté et apprécié, c'est un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Les utilisations d'indicateurs et tableaux de bord dans le contrôle de gestion d'un ESSMS

Les notions d'indicateur "économique" et d'indicateur "financier".
Les différentes procédures et démarches nécessitant le recours à des tableaux de bord.

Les grands indicateurs : définitions et règles de calcul

Les indicateurs caractérisant l'exploitation.
Les indicateurs de liquidité.
Les indicateurs d'endettement et d'autonomie financière.
Les indicateurs relatifs au patrimoine immobilier et mobilier.
Les principaux ratios de coût.
Les indicateurs de suivi et analyse de l'activité.
Les indicateurs relatifs aux frais de personnel et à la masse salariale.

Les regroupements d'indicateurs dans des tableaux de bord

Les différents besoins en tableaux de bord,
en fonction des domaines à suivre,
des procédures et des destinataires.
Exemples de tableaux de bord élaborés avec Excel.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : les indicateurs et tableaux de bord économiques et financiers

mardi 11 janvier 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

EHPAD : les indicateurs et tableaux de bord économiques et financiers

Une journée de formation à distance

lundi 19 septembre 2022 de 9h30 à 17h00

Une journée pour étudier en détail les grands indicateurs indispensables au pilotage de la gestion économique et financière des EHPAD.
Les principaux tableaux de bord regroupant ces indicateurs seront remis aux participants sous forme de fichiers Excel.

Les participants

Les EHPAD et leurs organismes gestionnaires.
Les autorités de contrôle et tarification (ARS et Départements).

L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor.
Consultant et pédagogue très expérimenté et apprécié, c'est un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Les utilisations d'indicateurs et tableaux de bord dans le contrôle de gestion d'un EHPAD

Les notions d'indicateur "économique" et d'indicateur "financier".
Les différentes procédures et démarches nécessitant le recours à des tableaux de bord.

Les grands indicateurs : définitions et règles de calcul

Les indicateurs caractérisant l'exploitation.
Les indicateurs de liquidité.
Les indicateurs d'endettement et d'autonomie financière.
Les indicateurs relatifs au patrimoine immobilier et mobilier.
Les principaux ratios de coût.
Les indicateurs de suivi et analyse de l'activité.
Les indicateurs relatifs aux frais de personnel et à la masse salariale.
Le lien à opérer avec les indicateurs de l'ANAP.

Les indicateurs spécifiques liés à l'objectif de convergence tarifaire

Les indicateurs propres à la section "soins".
Les indicateurs propres à la section "dépendance".
Les indicateurs propres à la section "hébergement".

Le regroupement d'indicateurs dans des tableaux de bord

Exemples de tableaux de bord élaborés avec Excel.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

EHPAD : les indicateurs et tableaux de bord économiques et financiers

lundi 19 septembre 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____€

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : préparer l'ERRD et le rapport d'activité

Une journée de formation à distance

lundi 21 mars 2022 de 9h30 à 17h00

Les dirigeants et gestionnaires d'ESSMS doivent maîtriser le contenu de l'ERRD et du rapport financier et d'activité qui l'accompagne, et bien comprendre l'utilisation qui peut en être faite par les autorités de contrôle et de tarification.
Cette journée de formation les aidera à mettre au point leurs ERRD et rapports annexes et les préparera à dialoguer avec les autorités autour de ces documents.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter en 2022 des ERRD et rapports d'activité relatifs à l'année 2021

L'intervenant

Cédric Valade, consultant et formateur, anime cette journée.
Spécialiste de la fonction budgétaire et comptable, c'est un pédagogue très apprécié.

Les questions traitées

Les dispositions légales régissant l'ERRD

La réglementation applicable.
Les instructions relatives à la clôture des comptes des ESSMS.

La maquette de l'ERRD

Le cadre normalisé d'usage général et les cadres spécifiques.
Le(s) compte(s) de résultat.
Le calcul de la CAF, le tableau de financement, le fonds de roulement, les ratios financiers.
L'ERRD synthétique.
Le tableau des provisions, l'état de la dette.
Les comptes d'emploi.
Le tableau des effectifs, l'annexe "activité réalisée".

L'affectation du résultat : les différents cas de figure

Le rapport financier et d'activité annexé à l'ERRD

La fonction et le contenu du rapport d'activité.
Les données à intégrer : occupation, ressources humaines, situation financière, indicateurs de convergence, ...

Le "dialogue de gestion" avec les autorités administratives

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet. Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : préparer l'ERRD et le rapport d'activité

lundi 21 mars 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.
Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.
Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : préparer l'EPRD 2022

Une journée de formation à distance

jeudi 7 avril 2022 de 9h30 à 17h00

L'EPRD est devenu le cadre budgétaire des EHPAD et de la plupart des ESMS du secteur du Handicap et tend à se généraliser dans les autres catégories d'établissements et services.
IPP-Formation propose ce web-séminaire
consacré à la mise au point des différentes composantes de ce document.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter des EPRD en 2022

L'intervenant

Cédric Valade, consultant et formateur,
anime cette journée.
Spécialiste de la fonction budgétaire et comptable,
c'est un pédagogue très apprécié.

Les questions traitées

Les règles applicables à l'EPRD, le calendrier 2022

Les échéances à respecter : les différents cas de figure liés au statut de l'établissement.

La prise en compte des mesures gouvernementales impactant les budgets d'ESSMS en 2022

Bien comprendre le cadre EPRD

L'architecture du cadre principal.
Les onglets "techniques" : bilan financier et PGFP.
Les annexes (le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés, ...).

Mettre au point méthodiquement son EPRD

La préparation de l'information nécessaire.
Le mode d'emploi des différents onglets.
Le séquencement et l'ordre d'instruction des différentes parties.

Préparer le rapport budgétaire et financier

Les points-clés du rapport.

Le contrôle des EPRD par les autorités

Les points de vigilance, les zones de contrôle.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet. Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : préparer l'EPRD 2022

jeudi 7 avril 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.
Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.
Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____€

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

Contrôler les EPRD médico-sociaux

Une journée de formation à distance

lundi 13 juin 2022 de 9h30 à 17h00

Pour optimiser
le contrôle des EPRD présentés par les ESMS

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification
(ARS et Départements).

L'intervenant

Cédric Valade, consultant et formateur,
anime cette journée.
Spécialiste de la fonction budgétaire et comptable,
c'est un pédagogue très apprécié.

Les questions traitées

Connaître les procédures applicables en matière d'EPRD

Maîtriser les éléments des dossiers EPRD et leur mode d'emploi

Les différents cadres normalisés.
Les comptes de résultat prévisionnels.
Les documents non normalisés annexés aux EPRD.
Le rapport accompagnant l'EPRD.

Comprendre la logique de construction d'un EPRD

Les prévisions relatives à l'activité.
Les prévisions d'évolution des différents produits (recettes).
Les prévisions d'évolution des charges de personnel et autres dépenses.
La détermination des ressources et emplois du tableau de financement.

Définir une stratégie de contrôle des EPRD

Les trois axes du contrôle d'un EPRD.
La définition des priorités de contrôle.
Approbation tacite, observations, rejet, …
Les conséquences du rejet d'un EPRD.

Utiliser les EPRD pour analyser les situations et perspectives financières.

Mise en situation sur un cas pratique

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

Contrôler les EPRD médico-sociaux

lundi 13 juin 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____€

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

EHPAD : les outils de construction d'un CPOM

Une journée de formation à distance

lundi 16 mai 2022 de 9h30 à 17h00

Retardée par la crise sanitaire l'élaboration des contrats pluriannuels des EHPAD est loin d'être achevée.
Ce séminaire traitera de la contractualisation d'un point de vue pratique, en insistant sur les outils à mettre en place pour le diagnostic de l'existant et le suivi des CPOM.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification (ARS et Départements).
Les EHPAD et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor.
Consultant et pédagogue très expérimenté et apprécié, c'est un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Les textes régissant les CPOM-EHPAD et les points-clés du contrat

Les principaux textes de référence.
Les clauses essentielles d'un CPOM : ce qu'il ne faut pas oublier.
Les points névralgiques et prioritaires à diagnostiquer.

Les points à travailler dans l'élaboration d'un CPOM

Le volet financier et tarifaire.
L'autodiagnostic de la qualité, les fiches-actions.
Les marges de manoeuvre des autorités et de l'organisme gestionnaire dans la définition des fiches-actions.

Les indicateurs d'évaluation des actions

L'organisation du dialogue de gestion : les rapports d'activité à définir en annexe du CPOM

Activité et taux d'occupation.
Part des résidents des départements extérieurs.
Taux de rotation et âge moyen des salariés.
Absentéisme et remplacement des salariés.
Situation financière et indicateurs d'alerte.
Indicateurs de qualité.

La gestion du projet et la grille d'état d'avancement du CPOM

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

EHPAD : les outils de construction d'un CPOM

lundi 16 mai 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

Etablissements et services "Handicap" : les outils de construction d'un CPOM

Une journée de formation à distance

mardi 20 septembre 2022 de 9h30 à 17h00

Fortement impacté par la crise sanitaire, le secteur du Handicap reste concerné par l'élaboration des CPOM, avec un triple enjeu d'activité, de qualité et de financement. Cette journée traitera de la contractualisation d'un point de vue pratique, en insistant sur le volet financier et tarifaire et sur les outils à mettre en place pour le diagnostic de l'existant et le suivi des CPOM.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification (ARS et Départements).
Les établissements et services et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor. Consultant et pédagogue très expérimenté et apprécié, c'est un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Les textes régissant les CPOM-PH et les points-clés du contrat

Les principaux textes de référence.
Les clauses essentielles d'un CPOM-PH : ce qu'il ne faut pas oublier.
Les points névralgiques et prioritaires à diagnostiquer.

Les points à travailler dans l'élaboration d'un CPOM

Le volet financier et tarifaire.
L'autodiagnostic de la qualité, les fiches-actions.
Les marges de manoeuvre des autorités et de l'organisme gestionnaire dans la définition des fiches-actions.

Les indicateurs d'évaluation des actions

L'organisation du dialogue de gestion : les rapports d'activité à définir en annexe du CPOM

Activité et taux d'occupation.
Part des "Creton" dans les IME.
Part des résidents des départements extérieurs.
Taux de rotation et âge moyen des salariés.
Absentéisme et remplacement des salariés.
Situation financière et indicateurs d'alerte.
Indicateurs de qualité.

La gestion du projet et la grille d'état d'avancement du CPOM

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

Etablissements et services "Handicap" : les outils de construction d'un CPOM

mardi 20 septembre 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : élaborer et valider un programme pluriannuel d'investissement

Une journée de web-formation

lundi 30 mai 2022
de 9h30 à 17h00

ou

jeudi 29 septembre 2022
de 9h30 à 17h00

IPP Formation vous propose une journée de travail sur les PPI :
les règles en vigueur,
les méthodes d'élaboration,
les analyses à opérer avant leur validation.

Les participants

Directeurs et responsables administratifs
et financiers des ESSMS.
Agents des autorités de contrôle et tarification.

L'intervenant

Cédric Valade, consultant et formateur,
anime cette journée.
Spécialiste de la fonction budgétaire et comptable,
c'est un pédagogue très apprécié.

Les questions traitées

Les dispositions régissant le contrôle des investissements des ESSMS

Les règles relatives à l'approbation des PPI, le contenu du dossier.
Les règles relatives à l'approbation des emprunts.
Les règles relatives au subventionnement des investissements.

Les critères d'analyse des PPI par les autorités de tarification

L'opportunité et le coût.
Les conséquences économiques et financières.

L'analyse du financement du programme d'investissement

L'analyse financière préalable.
La construction de scénarios d'investissement et de financement.

L'analyse des projets de recours à l'emprunt

Evaluer les capacités de remboursement des emprunts.
Evaluer les charges financières induites.

Les conséquences des investissements sur l'équilibre d'exploitation

Prévoir l'évolution des charges d'exploitation courantes.
Estimer l'évolution des produits d'exploitation.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique
Téléphone ☎ 01 55 748 300

Web-séminaire	**ESSMS : élaborer et valider un programme pluriannuel d'investissement**			
Session choisie *(cocher une case)*	**lundi 30 mai 2022 de 9h30 à 17h00**	☐	**jeudi 29 septembre 2022 de 9h30 à 17h00**	☐

Les conditions de participation

Le montant des frais d'inscription est de 595 euros par personne inscrite (montant non soumis à TVA).

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Il convient de compléter et valider le présent formulaire d'inscription
et l'adresser à l'Institut de la Performance Publique. Il vous est possible…

- d'imprimer le formulaire pour le remplir au stylo
- ou bien de remplir ce formulaire pdf sur votre ordinateur avant de l'enregistrer.

Il faut ensuite signer le bulletin d'inscription…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Pour finir, il faudra **envoyer** le bulletin d'inscription par courrier électronique (à ipp@ipp.fr)
L'Institut adressera un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formatio**n.
Une fois confirmée l'inscription sera définitive. Elle sera payable après la tenue du séminaire (pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique).

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant régulièrement inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la vidéo-conférence**. Des courriels de rappel sont adressés aux participants quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____€

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

Le diagnostic financier des structures sociales ou médico-sociales

Une journée de formation à distance

vendredi 10 juin 2022
de 9h30 à 17h00

ou

lundi 5 décembre 2022
de 9h30 à 17h00

Pour étudier les méthodes et outils de l'analyse financière
et leur mise en oeuvre dans le secteur social et médico-social

Les participants

Directeurs et responsables financiers et comptables des ESSMS.
Agents des autorités de contrôle et tarification.

L'intervenant

Jean-François Le Troquier anime cette formation. Consultant et pédagogue très apprécié, il est un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Qu'appelle t-on "diagnostic financier" ?

Diagnostic "financier" et diagnostic "économique".
Les utilisations et le périmètre du diagnostic financier.
Analyse financière rétrospective et analyse financière prospective.

Les matériaux d'un diagnostic financier

Compte de résultat, bilan, état des immobilisations, EPRD et ERRD.

Méthodologie d'analyse des grands équilibres d'exploitation

Les différentes charges et produits. Les soldes de gestion.
La modulation de l'analyse en fonction de l'activité des structures.

L'analyse du "haut de bilan"

Le financement des immobilisations.
L'analyse du patrimoine de la structure.
L'analyse de l'endettement et des emprunts en cours.

L'analyse du "bas de bilan"

L'actif circulant et les dettes à court terme.
Besoin en fonds de roulement, fonds de roulement, trésorerie.

Les applications de l'analyse financière

L'analyse d'un EPRD sous l'angle financier.
Le diagnostic des situations critiques.
La préparation et la supervision des rapprochements.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique
Téléphone ☎ 01 55 748 300

Web-séminaire	**Le diagnostic financier des structures sociales ou médico-sociales**

Session choisie *(cocher une case)*	**vendredi 10 juin 2022 de 9h30 à 17h00**	☐	**lundi 5 décembre 2022 de 9h30 à 17h00**	☐

Le prix

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les conditions de participation

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Il convient de compléter et valider le présent formulaire d'inscription
et l'adresser à l'Institut de la Performance Publique. Il vous est possible…

- d'imprimer le formulaire pour le remplir au stylo
- ou bien de remplir ce formulaire pdf sur votre ordinateur avant de l'enregistrer.

Il faut ensuite signer le bulletin d'inscription…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Pour finir, il faudra **envoyer** le bulletin d'inscription par courrier électronique (à ipp@ipp.fr)
L'Institut adressera un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formatio**n.
Une fois confirmée l'inscription sera définitive. Elle sera payable après la tenue du séminaire (pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique).

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant régulièrement inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la vidéo-conférence**. Des courriels de rappel sont adressés aux participants quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : préparer et interpréter le bilan financier

Une journée de formation à distance

vendredi 30 septembre 2022 de 9h30 à 17h00

Le bilan financier est un élément obligatoire de l'EPRD-ERRD et aussi du dossier PPI.
La saisie et l'interprétation de ce document supposent une parfaite maîtrise
de la transposition du bilan comptable vers la maquette définie par l'administration.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires.
Les autorités de contrôle et tarification.

L'intervenant

Cédric Valade
Consultant expérimenté et pédagogue très apprécié,
c'est un excellent spécialiste de l'organisation,
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

La réglementation relative au bilan financier

Les textes et les maquettes réglementaires concernant l'EPRD-ERRD.
Le bilan financier dans le cadre de l'approbation des PPI.

Du bilan comptable au bilan financier

Les matériaux de départ : le bilan comptable et la balance comptable.
Le compte de gestion des établissements publics.
Les composantes du "haut de bilan".
Les ressources à classer dans le fonds de roulement d'investissement et dans le fonds de roulement d'exploitation.
Les créances et dettes à classer dans le besoin en fonds de roulement.
Les postes comptables à imputer dans la trésorerie nette.

Les points de vigilance, les erreurs à éviter

Le traitement des différents comptes de liaison (investissement, exploitation, trésorerie).
La particularité du compte de liaison de trésorerie dans le cas des ESSMS rattachés à un CCAS-CIAS.
Le contrôle de l'équilibre et des retraitements opérés.

L'interprétation du bilan financier après sa saisie

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : préparer et interpréter le bilan financier

vendredi 30 septembre 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75

Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier

Une journée de formation à distance

lundi 21 novembre 2022 de 9h30 à 17h00

Qu'ils soient de statut public ou privé, les établissements et services sociaux ou médico-sociaux peuvent traverser des difficultés financières justifiant la mise au point d'un plan de retour à l'équilibre négocié puis contractualisé avec l'autorité administrative.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification.
Les différentes catégories d'ESSMS et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor.
Consultant et pédagogue très expérimenté et apprécié, c'est un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Le cadre juridique du contrôle de l'équilibre financier : les dispositions du CASF

La détection et l'analyse des déséquilibres financiers

Les sources d'information, les indicateurs à privilégier.
Le diagnostic de la gestion, sur pièces et sur place.
Le diagnostic des causes d'un déséquilibre.

L'analyse des leviers de redressement

Les effectifs, la masse salariale.
Les achats et services extérieurs.
L'endettement.
Les produits d'exploitation.

La contractualisation du retour à l'équilibre financier

Le contenu des contrats de retour à l'équilibre financier (CREF).
La contractualisation du retour à l'équilibre et la contractualisation CPOM.

Le suivi du retour à l'équilibre par les autorités

Le suivi de la situation via les relevés infra-annuels et les ERRD.
Le régime renforcé d'approbation des EPRD.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier

lundi 21 novembre 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer…

- soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75